Mardi 10 mai 2011

III

(Actes préparatoires)

PARLEMENT EUROPÉEN

Protection et développement durable du parc de Prespa ***

P7_TA(2011)0191

Résolution législative du Parlement européen du 10 mai 2011 sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord sur la protection et le développement durable du parc de Prespa (16581/2010 – C7-0007/2011 – 2010/0300(NLE))

(2012/C 377 E/30)

(Approbation)

Le Parlement européen,

— vu le projet de décision du Conseil (16581/2010),

— vu le projet d'accord sur la protection et le développement durable du parc de Prespa (16581/2010),

— vu la demande d'approbation présentée par le Conseil conformément à l'article 192, paragraphe 1, et à l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (C7-0007/2011),

— vu l'article 81 et l'article 90, paragraphe 8, de son règlement,

— vu la recommandation de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (A7-0078/2011),

1. donne son approbation à la conclusion de l'accord;

2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres, d'Albanie et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ***

P7_TA(2011)0192

Résolution législative du Parlement européen du 10 mai 2011 sur le projet de décision du Conseil concernant l'approbation, au nom de l'Union européenne, de l'accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (05571/2011 – C7-0068/2011 – 2010/0389(NLE))

(2012/C 377 E/31)

(Approbation)

Le Parlement européen,